



## Séance du Conseil municipal du 8 mars 2022

---

Lors de sa séance du 8 mars 2022, le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

### Remplacement de la nacelle élévatrice Octopussy 1465 au service des routes et espaces verts

- Vu les articles 30, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'exposé des motifs du 24 février 2022 (prop. n°22.03),
- sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
**DECIDE**  
**à la majorité simple**  
**par 22 oui, sur 22 CM présents**

1. D'acquérir une nacelle à chenilles Hinowa Lightlift 14.72IIS pour le service des routes et espaces verts en remplacement de la nacelle élévatrice Octopussy 1465.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 53'000.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Veyrier dans le patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant de la dépense prévue à l'article 2 sur les disponibilités.
5. D'amortir la dépense prévue de CHF 53'000 au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 615.330 «Amortissement des crédits d'investissements ouverts au Conseil administratif» de 2022 à 2029.

---

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public** en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 25 avril 2022.

---

Veyrier, le 16 mars 2022

Le président du Conseil municipal :  
Bernard Pinget